

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mars 2021 à 19 h 00

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf mars à 19 h 00, le conseil municipal de la ville de Divonne-les-Bains s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 22 mars 2021 et sous la présidence de Vincent SCATTOLIN.

### Présents (24)

Vincent SCATTOLIN, Véronique BAUDE, Tidiane-Olivier FALL, Laurence BECCARELLI, Daniel MASSON, Patricia LOTH, Serge BAYET, Pascale ROCHARD, Eric GAVARET, Caroline BARBICHE, Ulysse RENARD-STRUNA, Ivan RACLE, Sophie BERTUCAT, Daniel DEREN, Sophie BOUCHET, Kevin RAUFASTE, Linda ALIMY, Julien VALLA, Julien CREUSAT, Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Jean-Louis YGUEL

### Absents représentés (5) :

Laure CADI (procuration à Vincent SCATTOLIN)  
Nathalie FOURNIER-HOULIER (procuration à Daniel MASSON)  
Charles HERMANN-GOMEZ (procuration à Caroline BARBICHE)  
Véronique DERUAZ (procuration à Véronique BAUDE)  
Marc LEBRUN (procuration à Serge BAYET)

### Secrétaire de séance :

Julien VALLA

### Assistaient à la séance :

Edouard BERTHET (Directeur de cabinet), Pierre DALLÉRY (Directeur général des services), Jacqueline RUAZ (Directrice générale adjointe).

## - ORDRE DU JOUR -

### FINANCES

POINT N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

POINT N°2 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°3 BUDGET ANNEXE BAUX ET CONCESSIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°4 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORÊTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°5 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT PISCINE/PLAGE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°6 BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS DE LOISIRS ÉQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°7 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°8 BUDGET EAU MINÉRALE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET HT)

POINT N°9 BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET HT)

POINT N°10 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

POINT N°11 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

POINT N°12 SUBVENTIONS AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU MINÉRALE

La séance est ouverte à 19:00

*Julien VALLA a été désigné secrétaire de séance*

### FINANCES

POINT N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 du Budget Principal de la Commune à l'assemblée, par chapitres, fixé comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	5 178 568.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	6 987 000.00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	1 853 675.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	33 180,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	748 057.00 €
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections	784 000.00 €

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 822 303.00 €
Chapitre 66	Charges financières	521 379.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	428 000.00 €
Chapitre 68	Dotations provisions semi-budgétaires	400 000.00 €
<b>Total</b>		<b>20 756 162.00 €</b>

## 2) Recettes

Chapitre 013	Atténuations de charges	25 000.00 €
Chapitre 70	Produits services, domaine et vente div.	946 547.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	16 116 587.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	3 300 517.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	342 011.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	500.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	25 000.00 €
<b>Total</b>		<b>20 756 162.00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1) Dépenses

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	50 000.00 €
Chapitre 16	Emprunt s et dettes assimilés	1 315 710.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	54 000.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	385 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	199 451.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	315 512.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	325 153.00 €
<b>Total</b>		<b>2 644 826.00 €</b>

### 2) Recettes

Chapitre 021	Virement de la sect° de fonctionnement	748 057.00 €
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	784 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	50 000.00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	800 000.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	252 469.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	10 300.00 €
<b>Total</b>		<b>2 644 826.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2021 ;

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu  
EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Jean-Louis YGUEL**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.



## POINT N°2 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 du Centre Culturel et d'Animation à l'assemblée, par chapitres, fixé comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1) Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	435 059.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	320 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	352 568.00 €
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 935.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
Chapitre 66	Charges financières	34 497.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	23 000.00 €
<b>Total</b>		<b>1 172 069.00 €</b>

#### 2) Recettes

Chapitre 70	Produits services, domaine et vente div.	80 500.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	47 500.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 044 069.00 €
<b>Total</b>		<b>1 172 069.00 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1) Dépenses

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	216 503.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	8 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	24 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	110 000.00 €
Chapitre 27	Autres Immobilisations financières	1 000.00 €
<b>Total</b>		<b>359 503.00 €</b>

#### 2) Recettes

Chapitre 021	Virement de la sect° de fonctionnement	352 568.00 €
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre section	6 935.00 €
<b>Total</b>		<b>359 503.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2021 ;

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR, et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Jean-Louis YGUEL**

➤ **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.

## **POINT N°3 BUDGET ANNEXE BAUX ET CONCESSIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 « Baux et Concessions » à l'assemblée par chapitres, fixé comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	9 572.00 €
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections	20 704.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	33 458.00 €
<b>Total</b>		<b>63 734.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 70	Produits services, domaine et vente div.	2 441.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	61 293.00 €
<b>Total</b>		<b>63 734.00 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 704.00 €
Chapitre 23	Immobilisations encours	10 000.00 €
<b>Total</b>		<b>20 704.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre section	20 704.00 €
<b>Total</b>		<b>20 704.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2021 ;

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Jean-Louis YGUEL**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.

## **POINT N°4 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORÊTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 « Bois et Forêts » à l'assemblée, par chapitres, fixé comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	48 951.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	10 504.00 €

Chapitre 042	Opération ordre transfert entre sections	423.00 €
Chapitre 65	Autres Charges de gestion courante	610.00 €
<b>Total</b>		<b>60 488.00 €</b>

## 2) Recettes

Chapitre 70	Produits services, domaine et vente div.	53 000.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	7 488.00 €
<b>Total</b>		<b>60 488.00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1) Dépenses

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	13 195.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	14 653.00 €
<b>Total</b>		<b>27 848.00 €</b>

### 2) Recettes

Chapitre 13	Subventions d'investissement	16 921.00 €
Chapitre 021	Virement de la sect° de fonctionnement	10 504.00 €
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre section	423.00 €
<b>Total</b>		<b>27 848.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2021 ;

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Jean-Louis YGUEL**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.

## **POINT N°5 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT PISCINE/PLAGE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 « Piscine / Plage » à l'assemblée par chapitres, fixé comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1) Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	728 491.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000.00 €
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections	84 759.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
<b>Total</b>		<b>819 250.00 €</b>



## 2) Recettes

Chapitre 70	Produits services, domaine et vente div.	291 706.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	527 544.00 €
<b>Total</b>		<b>819 250.00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1) Dépenses

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	84 259.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	500.00 €
<b>Total</b>		<b>89 759.00 €</b>

### 2) Recettes

Chapitre 165	Dépôts et cautionnement reçus	5 000.00 €
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre section	84 759.00 €
<b>Total</b>		<b>89 759.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2021 ;

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR, et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Jean-Louis YGUEL**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.

## **POINT N°6 BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS DE LOISIRS ÉQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 d'Activités de loisirs équestres & Golf de l'hippodrome à l'assemblée, par chapitres, fixé comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1) Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	230 065.00 €
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections	76 350.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
<b>Total</b>		<b>306 425.00 €</b>

### 2) Recettes

Chapitre 70	Produits services, domaine et vente div.	4 000.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	302 425.00 €
<b>Total</b>		<b>306 425.00 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1) Dépenses**

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	36 350.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	40 000.00 €
<b>Total</b>		<b>76 350.00 €</b>

### **2) Recettes**

Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre section	76 350.00 €
<b>Total</b>		<b>76 350.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2021 ;

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR, et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Jean-Louis YGUEL**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus

## **POINT N°7 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET ANNEXE HT)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 « Aménagement du Quartier de la Gare » à l'assemblée, par chapitres, fixé comme suit :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	131 744.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	404 857.00 €
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections	63 143.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 500.00 €
<b>Total</b>		<b>602 254.00 €</b>

### **2) Recettes**

Chapitre 70	Produits services, domaine et vente div.	4 560.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	597 694.00 €
<b>Total</b>		<b>602 254.00 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1) Dépenses**

Chapitre 27	Autres immobilisations financières	468 000.00 €
<b>Total</b>		<b>468 000.00 €</b>

### **2) Recettes**



Chapitre 021	Virement section de fonctionnement	404 857.00 €
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre section	63 143.00 €
<b>Total</b>		<b>468 000.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2021 ;

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR, et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Jean-Louis YGUEL**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.

## **POINT N°8 BUDGET EAU MINÉRALE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET HT)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 « Eau Minérale de Divonne » à l'assemblée, par chapitres, fixé comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	9 990.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	11 600.00 €
Chapitre 042	Op. Ordre de transfert section	2 218.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
<b>Total</b>		<b>23 818.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 77	Produits exceptionnels	10 000.00 €
Chapitre 042	Op. Ordre de transfert section	13 818.00 €
<b>Total</b>		<b>23 818.00 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 40	Op. Ordre de transfert section	13 818.00 €
<b>Total</b>		<b>13 818.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 021	Virement section fonctionnement	11 600.00 €
Chapitre 40	Op. Ordre de transfert section	2 218.00 €
<b>Total</b>		<b>13 818.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2021 ;

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Jean-Louis YGUEL**

➤ **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.

## **POINT N°9 BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET HT)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 « Établissement Thermal » à l'assemblée par chapitres, fixé comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	972 500.00 €
Chapitre 012	Charges du personnel, frais assimilés	810 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	500.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	40 000.00 €
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre sections	172 000.00 €
<b>Total</b>		<b>2 000 000.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 70	Produits services, domaine et vente div.	1 670 000.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	30 000.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	300 000.00 €
<b>Total</b>		<b>2 000 000.00 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1) Dépenses**

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	219 000.00 €
<b>Total</b>		<b>222 000.00 €</b>

#### **2) Recettes**

Chapitre 13	Subventions d'investissement	50 000.00 €
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	172 000.00 €
<b>Total</b>		<b>222 000.00 €</b>

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2021 ;
- VU l'avis du conseil d'exploitation du 25 mars 2021 ;

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,  
et 5 voix CONTRE : Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Jean-Louis YGUEL**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 tel que ci-dessus.

## **POINT N°10 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du code des impôts, doit procéder annuellement au vote des taux d'imposition.

Pour l'exercice budgétaire 2021 et conformément à la tenue du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncier bâti (TFB) : 28,39 %
- Taxe foncier non bâti (TFNB) : 94.28 %

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code des impôts et notamment les articles 1379 et suivants, 1407 et suivants et 1636B sexties relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 16 février 2021 ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2021 ;

- **CONSIDÉRANT** qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 ;

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,**

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncier bâti (TFB) : 28,39 %
- Taxe foncier non bâti (TFNB) : 94.28 %

## **POINT N°11 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS POUR 2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la liste des subventions de fonctionnement versées aux associations figurant dans l'état annexé au budget primitif 2021 du Budget Principal.

Monsieur le Maire informe également que l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, précise que l'attribution de subventions qui sont assorties de conditions d'octroi doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget.

Ont été prévues au budget primitif 2021, les subventions suivantes :

Union Sportive Divonnaise.....	95 000 €
Amicale du Personnel communal.....	40 000 €
Ecole Jeanne d'Arc (OGEC) .....	9 000 €
Ecole St Etienne (OGEC).....	108 900 €
Maison de la Musique .....	65 000 €
ARPADI.....	2 000 €

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2021 ;
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de soutenir la vie associative.



**Le conseil municipal décide, par 28 voix POUR,  
et 1 voix CONTRE : Jean-Louis YGUEL**

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions figurant au tableau joint (article 6574 du Budget principal 2021), étant précisé que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € font l'objet d'une convention.

## **POINT N°12 SUBVENTIONS AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU MINÉRALE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 juin 2016 le conseil municipal a créé un budget annexe de « Eau minérale ».

La Direction Générale des Finances Publiques ainsi que les services de la préfecture ont indiqué que la nomenclature applicable à ce budget relevait de la M4 considérant que cette activité était un service public industriel et commercial (SPIC). En application des articles L.224-1 et L.2224-2 du CGCT les SPIC sont soumis au principe de l'équilibre financier.

Le budget primitif 2021 annexe de l'eau minérale prévoit les dépenses suivantes :

- section d'exploitation : dépenses liées à l'ensemble des formalités nécessaires à l'extension de la protection de la marque, des frais liés à protection et sécurisation du site ;

Consécutivement à la décision de la commune concernant le contrat de l'eau, ce budget aura vocation à disparaître. Les crédits à hauteur de 10 000 € permettront de solder les dépenses en cours. Les dépenses liées à l'entretien, la protection et la sécurisation du site des sources seront réintégrées dans le budget principal.

L'article L. 2224-2 du CGCT interdit aux collectivités de rattachement de prendre en charge dans leur budget propre, des dépenses au titre des services gérés en SPIC. Toutefois, le deuxième alinéa prévoit trois dérogations à ce strict principe de l'équilibre. Ainsi, la collectivité de rattachement peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général :

- Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes de fonctionnement ;
- Lorsqu'après la période de réglementation des prix la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une hausse excessive des prix ;
- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

C'est au vu de ce dernier point que le budget principal de la commune peut par dérogation équilibrer le budget annexe "Eau Minérale".

Il est donc proposé de verser au budget annexe de l'eau minérale une subvention destinée à financer les dépenses prévues en section d'exploitation permettant ainsi de l'équilibrer. Cette subvention a un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le budget annexe de l'eau minérale tenu sous la nomenclature M4 ;
- VU l'article L.2224-2 du CGCT ;
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2021 ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité d'équilibrer le budget annexe de l'eau minérale ;

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,**

- **1°) D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € pour la section d'exploitation du budget annexe eau minérale ;
  - **2°) DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget principal 2021.
- 

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:53**

Le Maire

Vincent SCATTOLIN



*Affiché le*

*Retiré le*

